

Prévention des sinistres

Soyez proactif pour prévenir les accidents!



Sécurité routière

La sécurité au volant est l'un des aspects les plus importants de l'exploitation d'un parc automobile. À cet égard, un programme de sécurité routière favorisera votre collaboration avec les conducteurs et améliorera la sécurité du parc, tout en réduisant les accidents évitables. L'un de meilleurs moyens de prévenir les accidents consiste à tenir des réunions périodiques pour sensibiliser les conducteurs à la sécurité. Tous les conducteurs devraient y assister en raison de l'information utile communiquée, mais aussi de l'occasion offerte d'échanger avec les gestionnaires du parc automobile.

Selon la taille du parc, ces réunions peuvent être brèves et organisées périodiquement.

Durant la réunion, vous pouvez inviter les conducteurs à proposer des améliorations aux pratiques en matière de sécurité routière, en insistant sur les problèmes du moment.

CODE DE CONDUITE ROUTIÈRE

En complément de la formation continue et des réunions périodiques, vous pourriez élaborer un code de conduite routière afin de décrire les attentes à l'endroit des conducteurs, vos politiques et tout ce qui concerne vos opérations. La lecture et la signature de ce document engageront par écrit les conducteurs à respecter la sécurité et la conformité.

Votre courtier peut vous renseigner sur les réunions de sécurité routière et vous fournir un modèle du code de conduite routière d'Intact Assurance.

Évaluation et gestion des risques

Que votre parc de véhicules soit modeste ou imposant, en tant que gestionnaire vous devez assurer la formation continue des conducteurs. La mise en place d'un programme efficace vous aidera à réduire les accidents évitables et les infractions fréquentes, en plus d'améliorer la gestion des opérations.

LISTE DE VÉRIFICATION POUR ÉVALUER LES ACTIVITÉS DE LA FLOTTE

Un plan de gestion de la sécurité routière définit l'engagement d'un transporteur à exploiter ses véhicules selon les normes. Il comporte également des procédures de vérification afin de confirmer que la flotte dispose des mesures de contrôle nécessaires.

Fondée sur les risques, l'évaluation des pratiques actuelles analyse les éléments connus qui causent ou favorisent les collisions impliquant des véhicules à moteur commerciaux et vise à réduire cette probabilité. L'évaluation porte sur vos mesures de gestion de la sécurité en place et veille à ce que vos conducteurs:

- soient qualifiés pour conduire l'équipement,
- effectuent les inspections appropriées de l'équipement et signalent les anomalies, et
- respectent les limites de conduite et les périodes de repos imposées par la réglementation.

Pour vous préparer à l'évaluation de votre flotte, vous devrez tenir compte des aspects suivants:

- Conducteurs
- Entretien des véhicules
- Heures de service
- Marchandises dangereuses (selon le cas)

INFRACTIONS AUX RÈGLES DE TRANSPORT

Dans le cadre de votre programme de prévention des accidents, vous devez connaître les infractions aux règles de transport, relever et corriger les lacunes dans vos mesures de contrôle et maintenir la surveillance des opérations du parc. Vous devriez également instaurer un plan de gestion continue des risques et être toujours prêt à subir une vérification de transport.

Les infractions graves confirmées par les points comptabilisés durant une vérification appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- Infractions au code de la route
- Vérification avant départ ou l'entretien
- Heures de service
- Dimensions ou poids exceptionnels
- Arrimage des chargements
- Marchandises dangereuses

Votre courtier peut vous fournir un modèle de liste de vérification d'Intact Assurance pour évaluer l'exploitation du parc et vous renseigner sur les infractions les plus coûteuses durant l'évaluation.

Prévention des accidents et documentation

Que votre parc de véhicules soit modeste ou imposant, en tant que gestionnaire vous devez assurer la formation continue des conducteurs. La mise en place d'un programme vous aidera à réduire les accidents évitables et les infractions fréquentes. Voici un exemple de la façon d'implanter ce type de programme:

SYSTÈME DE POINTS D'INAPTITUDE

Ce système est efficace pour limiter les accidents évitables. Les conducteurs ont au départ un dossier vierge et le programme fonctionne comme suit:

- les accidents ou les infractions au code de la route donnent lieu à des points d'inaptitude.
- un des points d'inaptitude accumulés est retranché chaque mois civil si le conducteur ne déclare aucun nouvel accident, incident ou infraction au code de la route dans le mois écoulé.

Les points d'inaptitude peuvent aussi être attribués selon le type d'accident et en tenant compte des dommages aux véhicules ou aux biens et des blessures corporelles.

ÉVALUATION DES ACCIDENTS ÉVITABLES

Un accident est qualifié d'évitable lorsque le conducteur ou l'exploitant n'a pas pris toutes les mesures raisonnables qui aurait pu l'empêcher de se produire. Afin de déterminer plus facilement si un accident était évitable, en tant que propriétaire de parc de véhicules, vous pouvez évaluer la situation.

DOCUMENTATION DES INCIDENTS

Dans le cadre de votre programme de prévention des accidents, vous pourriez trouver avantageux de prévoir un formulaire standard pour noter les points d'inaptitude, les infractions associées et les mesures disciplinaires à prendre, le cas échéant. Un tel formulaire pourrait inclure les détails suivants sur l'incident :

- Circonstances de l'infraction ou de l'avertissement sur la sécurité (date, heure, endroit)
- Nature de l'infraction
- Conséquences de l'infraction
- Est-ce une première infraction ou une récidive? Le conducteur a-t-il déjà été averti? Combien de fois?
- Quelle mesure a été prise à la suite de l'infraction? (formation supplémentaire, suspension, etc.)
- Commentaires/détails supplémentaires du gestionnaire de la flotte
- Commentaires/détails supplémentaires du conducteur
- Confirmation et signature par le gestionnaire du parc et le conducteur

DOSSIER D'ACCIDENT ET DEMANDE DE RÈGLEMENT

En cas d'accident (évitable ou non), établissez un dossier afin de pouvoir consulter facilement toute l'information relative à l'incident et à la demande d'indemnités. Le gestionnaire du parc automobile ou le superviseur devrait aussi faire le bilan avec le conducteur afin de réduire le risque que l'accident se répète.

Votre courtier peut vous fournir des documents modèles pour l'évaluation des accidents évitables et le dossier d'accident.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre courtier.